

MESSAGE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU RWANDA

Pour la période des «juridictions Gacaca»

POUR UNE JUSTICE QUI RECONCILIE

13 JUIN 2002

**Texte traduit de l'original en Kinyarwanda
par le Secrétariat de la Conférence Episcopale du Rwanda**

INTRODUCTION

Chers frères et sœurs en Jésus Christ,

Huit ans viennent de s'écouler depuis que le Rwanda a connu la catastrophe du génocide et des massacres. Nous connaissons les problèmes épineux causés par ces malheurs indicibles. Les «juridictions gacaca», dont il est beaucoup question aujourd'hui, se proposent de chercher une solution à ces problèmes. Nous, Pasteurs de l'Eglise Catholique au Rwanda, sommes heureux d'envoyer aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté, un message qui les aide à mener les «juridictions gacaca» à une justice qui réconcilie. Ces juridictions ont reçu la mission de poursuivre les infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité, commises entre le 1^{er} Octobre 1990 et le 31 décembre 1994.

ESPOIRS FONDES SUR LES « JURIDICTIONS GACACA »

Les malheurs qui se sont abattus sur le Rwanda en 1994 ont laissé les cœurs meurtris et épuisés. De tout ce qu'on pourrait construire, tant qu'il y a un poids qui pèse sur les cœurs, rien ne pourra ramener l'entente entre les Rwandais. Les uns subissent depuis longtemps les méfaits de la culture de l'impunité, qui a fait que des criminels, au lieu de se repentir, ont commis des forfaits toujours plus graves, jusqu'à l'horrible génocide et aux massacres. Ceux qui ont perdu les leurs ne peuvent avoir aucune confiance en l'avenir en voyant les tueurs impunis. D'autres portent le poids d'accusations pour des crimes qu'ils n'ont pas commis. Parmi plus de cent mille prisonniers accusés d'avoir participé au génocide, il est probable qu'il y a des innocents qui attendent l'occasion de montrer leur innocence. Les coupables aussi attendent d'être jugés, pour que cesse l'incertitude de demeurer en prison sans savoir pour combien de temps. Que ce soient ces catégories de personnes, ou d'autres encore qui subissent les fâcheuses conséquences du génocide et des massacres, tous tournent les yeux vers les «juridictions gacaca» et en attendent beaucoup.

Fonder de l'espoir dans ces juridictions n'est pas illusoire. Notre raison d'espérer, qui est aussi un motif d'action de grâce, est que pendant ces huit dernières années, la famille rwandaise a manifesté la volonté de ranimer la vie près de s'éteindre, au lieu de se laisser dominer par la mort. Ceci s'est manifesté de plusieurs manières. Le fait, par exemple, de porter secours à ceux que le génocide et les massacres ont privé de tout. L'Etat, l'Eglise Catholique, les autres Confessions chrétiennes et les membres d'autres religions, des pays amis et des organismes d'aide, et même des particuliers, se sont mobilisés pour aider diverses catégories de ceux qui ont été plus éprouvés que les autres. Entre autres les orphelins, les veuves, les invalides, ceux qui ont été privés des leurs, les prisonniers. Si les difficultés sont encore nombreuses, ne pensons pas pour autant que rien n'a été fait.

En outre, ces dernières années, beaucoup a été fait pour préparer des lois spéciales adaptées aux circonstances inhabituelles où nous avons laissé le génocide et les massacres. Nous saluons notamment l'heureuse idée d'une justice soucieuse de réconcilier les citoyens rwandais. Il convient en effet de porter des jugements équitables, de bannir la culture de l'impunité, de montrer que les ressources de notre

culture peuvent nous y aider, et de tendre de toutes nos forces vers ce qui réconcilie et rétablit l'harmonie entre les citoyens de notre pays.

Rappelons aussi le travail immense accompli au cours des Synodes diocésains extraordinaires qui ont préparé et accompagné le Jubilé. Nous savons que ces Synodes s' étaient assigné comme but d' examiner et de trouver un remède au problème de l' ethnocentrisme qui a été identifié comme le principal motif des divisions qui ont mené au génocide et aux massacres. Le seul fait que les chrétiens ont osé aborder ce problème est un pas important vers sa solution. On en est même arrivé à ce que certains avouent leurs méfaits et en demandent pardon et que ceux qui les ont subis acceptent de pardonner. Cela constitue une raison d'espérer que les Rwandais peuvent parvenir à la réconciliation et à l'unité, même si le chemin est encore long.

DES APPREHENSIONS SUSCITEES PAR LES « JURIDICTIONS GACACA»

En même temps que l'espoir, les « juridictions gacaca» suscitent de l'appréhension. Certains n'y voient qu'une façon de libérer les prisonniers, étant donné que le pays ne peut pas supporter plus longtemps de les entretenir, et que les tribunaux habituels ne peuvent pas venir à bout de tant de jugements. D' autres craignent que si la vérité est manifestée au grand jour, la vie sur les collines ne sera plus possible à cause des haines réciproques. Certains se demandent s'ils iront vraiment témoigner contre des proches parents qu'ils ont vus commettre des crimes, au point que des gens d'une même cellule familiale seraient obligés de dire toute la vérité sur leur famille. D'autres désespèrent de voir la vérité se manifester partout.

Depuis que l'on parle des «juridictions gacaca», ces appréhensions et d'autres encore ont été abordées en vue de leur solution, par ceux qui étaient chargés de les mettre en place. Nous estimons, pour notre part, qu'il convient de revenir sur les inquiétudes que suscite l'article 32 de la loi organique portant création des «juridictions gacaca» qui stipule: «toute personne qui omet ou refuse de témoigner sur ce qu'il a vu ou sur ce dont il a connaissance, ou qui fait une dénonciation mensongère ou calomnieuse, est poursuivie par la « juridiction gacaca» qui en a fait le constat...» Ce qui cause de l'inquiétude, c'est que, dans le souci de dire toute la vérité, les époux se dénonceraient mutuellement, les enfants dénonceraient leurs parents, les parents dénonceraient leurs enfants, sous peine d' être punis pour n'avoir pas dit tout ce qu'ils savent.

Dans la procédure habituelle des tribunaux, on ne demande à personne de témoigner dans le jugement du conjoint ou de toute personne dont les liens de parenté sont très proches. La raison en est que l' on doute de la véracité d'un tel témoignage. Le témoin peut ne pas avoir la force de dire la vérité à cause des liens d'amour et le désir de protéger la personne avec laquelle il a des relations familiales très proches. Il peut craindre que le fait de dire la vérité ne détruise la famille. Mais les juges peuvent entendre une telle personne à titre de renseignement et s'en servir dans la recherche de la vérité des faits.

Beaucoup de chrétiens souhaitent que ce qui a été fait par leurs proches soit connu, mais que ce soit dit par les coupables eux-mêmes ou par des personnes étrangères à la famille. Il est certain que cela faciliterait les choses à bien des âmes en détresse. C'est pourquoi nous exhortons les chrétiens qui ont pris part au génocide et aux

massacres d' avouer leurs crimes et d' assumer avec courage les sanctions qui leur seront infligées. Quant à nos proches parents, abordons-les et exhortons-les à passer à l' aveu devant les « juridictions gacaca ». En toute circonstance, le chrétien doit choisir le chemin de la vérité, car c'est le chemin du Christ.

Il y a d' autres appréhensions. D'aucuns se demandent si les prêtres, les religieux et les religieuses peuvent témoigner de ce qu' ils ont vu. D' autres affirment qu' ils ne peuvent pas ne pas témoigner, étant donné qu' il s' est passé beaucoup de choses devant leurs yeux dans les paroisses et dans d' autres institutions appartenant à l' Eglise. Il convient donc que vous soyez éclairés sur cette question.

Il faut d' abord savoir que ce qui est exigé de tous les Rwandais par la loi concerne aussi la catégorie des prêtres et des consacrés. Il leur est demandé aussi de dire ce qu' ils savent, en vue d' une justice qui réconcilie. Il y a ensuite ce qui regarde les prêtres et le secret sacramentel. Nous savons que celui qui vient se réconcilier avec Dieu dit au prêtre ses péchés. C' est ici que réside l' inquiétude qui consiste à penser que, si le prêtre dit ce qu' il sait, il risque de violer le secret de la confession, ou bien que ceux qui désirent se confesser et se réconcilier avec Dieu en seront empêchés par la crainte de voir leurs actes mis au grand jour. Nous rappelons que la loi de l' Eglise déclare fermement que le secret sacramentel est inviolable (can. 983). Celui qui va contre cette loi commet un péché grave et encourt l' excommunication. Personne ne devrait donc craindre que la violation du secret sacramentel ne rende public ce qu' il voulait tenir caché.

Il peut en outre arriver que certains aient l' astuce d' aller en confession avec la seule intention de retirer le prêtre du nombre de ceux qui sont en mesure de témoigner contre eux. Il est donc nécessaire de rappeler en quoi consiste le secret sacramentel: il concerne les connaissances acquises en confession, sans que le prêtre en ait eu connaissance autrement. Il ne peut pas s' en servir pour témoigner, à charge ou à décharge, car la loi l' interdit. Cependant, ce qu' il a vu de ses propres yeux, même si par la suite on vient s' en confesser, le prêtre peut en témoigner, d' après ce qu' il a vu.

TOUTE LA VERITE, RIEN QUE LA VERITE.

Frères et sœurs dans le Christ,

Rappelez-vous le commandement de Dieu: «Tu ne témoigneras pas faussement contre ton prochain» Ex 20,16. Le Christ ajoute : «Que votre langage soit: Oui? oui. Non? non. Ce qu' on dit de plus vient du mauvais»(Mt 5,37). La période des « juridictions gacaca » est l' occasion d' exposer clairement les crimes qui ont été commis et le rôle que les accusés ont réellement joué. On parle du crime de génocide ou de crimes contre l' humanité, mais en fait ceci comprend toute une série d' actes criminels comprenant le meurtre, la torture, les vols, la création d' associations de malfaiteurs, le viol sexuel, la non assistance à personnes en danger, etc. Nous exhortons les chrétiens à dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité. Ceci exige de ceux qui témoignent, à charge ou à décharge, de ceux qui s' accusent ou se disculpent, de dire la vérité sur ce qui s' est passé, en se gardant de noyer les faits dans un flot de paroles destiné à cacher la vérité. Dire la vérité, c' est dire ce dont on a été personnellement témoin, relatif aux infractions poursuivies par les « juridictions

gacaca», c' est à dire le crime de génocide ou les crimes contre l'humanité commis entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 décembre 1994.

Chers chrétiens, nous avons voulu vous éclairer, vous et tous les hommes de bonne volonté, sur le comportement qui convient en cette période des « juridictions gacaca ». Après avoir rappelé les exigences de la loi et la vérité qu'il faut mettre en avant, il est nécessaire de rappeler l'importance de la liberté inconditionnelle de la conscience éclairée par la foi et guidée par l' amour de Dieu et du prochain. Comme dit le proverbe rwandais: «Le roitelet de l'homme c'est son cœur», la décision personnelle prime sur tout conseil. La vraie liberté consiste à faire ce qu' on veut, pourvu que cela convienne d'après une intelligence bien éclairée et en conformité avec la loi d'amour que le Christ nous a léguée. Il est certain que tout au long de ces procès, on se posera des questions de ce genre : faut-il le dire ? Faut-il tout dire ou glisser sur l'une ou l'autre chose? Faut-il le dire aujourd'hui ou une autre fois ? Et si on ne le disait pas ? Ces questions et d'autres semblables, que chacun y réponde en pensant au but poursuivi, à savoir une justice qui réconcilie, et en se laissant éclairer par la prière et la conscience. C'est sur, Dieu désire que ceux qui ont perdu leur honneur le recouvrent, et que ceux qui se sont rendus coupables de trahison retournent à des relations fraternelles basées sur un amour qui demande et accorde le pardon. Une conscience éclairée par la foi et guidée par l' amour aidera chacun à prendre sa part dans l' effort de mener notre pays à une justice qui réconcilie. Attends ce qui va sortir des « juridictions gacaca » , tout en donnant ta contribution pour qu' elles profitent au peuple rwandais.

RECOMMANDATIONS ET EXHORTATIONS

A CEUX QUI ONT PERDU LES LEURS

Nous savons la détresse où vous a laissé la perte de vos proches, et les conséquences qui en résultent dans la vie de tous les jours. Mais nous vous exhortons à méditer ces paroles de Jésus, le Fils de Dieu, qui dit : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux: voilà la Loi et les Prophètes ». (Mt 7,12) L' apôtre Paul aussi nous dit : « Ne te laisse pas vaincre par le mal, sois vainqueur du mal par le bien » .(Rm 12,21) Le fidèle du Christ n'entretient pas la haine. Nous vous demandons de ne pas écouter uniquement votre détresse et vos intérêts. Efforcez-vous de marcher selon la vérité, et d'éviter l'esprit de vengeance. Rappelez-vous que parler faussement de quelqu'un en voulant lui faire couper la tête c'est devenir soi-même un meurtrier. Ainsi donc, en déposant votre plainte, gardez-vous du faux témoignage, et acceptez que justice vous soit rendue sur la base de preuves tangibles.

AUX ACCUSES

Nous recommandons aux accusés de méditer ces paroles de Jean, l'apôtre de Jésus, qui dit : «Si nous disons: «Nous n'avons pas de péché», nous nous abusons, la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, lui, fidèle et juste, pardonnera nos péchés et nous purifiera de toute iniquité».(I Jn I, 8-9) Nous vous demandons donc de dire la vérité devant les tribunaux et d'avoir le courage de reconnaître les crimes que vous avez commis et d'en demander pardon. Gardez-

vous de vous en prendre injustement à qui que ce soit, en lui imputant des crimes qu'il n'a pas commis, dans le seul but de mettre un ennemi en difficulté.

AUX JUGES DES « JURIDICTIONS GACACA »

Votre contribution est irremplaçable pour la bonne marche des «juridictions gacaca». Nous parviendrons à une justice qui réconcilie grâce à votre intégrité et au don de vous même. Puisque nous venons d'exhorter tout le monde à dire la vérité, vous aussi restez dans la ligne de la vérité,

Gardez-vous de la mauvaise habitude des pots-de-vin qu'on reproche aux juges. Ecoutez avec attention les témoignages, sans attacher de l'importance aux bruits s'ils s'avèrent sans fondement. N'ayez pas de parti pris à cause des liens de parenté; vous savez que même la loi organique sur les «juridictions gacaca» met en garde ceux qui seraient tentés de prononcer le jugement d'après les relations d'amitié ou d'inimitié avec l'accusé. Il est dit à l'article 16 : «Une personne intègre membre d'un Siège d'une «juridiction gacaca» ne peut siéger dans une affaire dans laquelle est poursuivi: le prévenu avec lequel elle-même ou son conjoint est parent ou allié en ligne directe ou jusqu'au 2ème degré; le prévenu avec lequel existait déjà une inimitié grave; le prévenu avec lequel elle entretenait des liens profonds d'amitié; le prévenu dont elle était tutrice ou qui était son tuteur. Dans l'une de ces hypothèses, le membre du siège concerné doit se récuser.

A défaut, toute personne au courant de l'existence de l'une de ces causes en informe, avant la plaidoirie quant au fond, le Siège qui décide toutes affaires cessantes.» Gardez-vous donc de prendre parti pour ou contre qui que ce soit. Si les personnes qui, vu leur intégrité, ont été élues pour siéger aux «juridictions gacaca», se comportent comme il faut, cela rejaillira positivement sur toute la culture et le bien-être des Rwandais.

AUX AUTORITES DE L'ETAT

Ces «juridictions gacaca» qui commencent ont pour but de réconcilier les Rwandais. Il est donc nécessaire que chacun comprenne que ce n'est pas le moment d'attiser les rivalités. Que les autorités, à tous les niveaux, veillent à ce que rien ne dresse les gens les uns contre les autres. Qu'ils empêchent toute tentative, d'un particulier ou d'un groupe, d'intimider les juges ou de leur dicter ce qu'ils ont à dire; que les témoignages à charge ou à décharge se fassent en toute tranquillité, sans aucune menace.

Le temps des «juridictions gacaca» manifesterà la vérité de ce qui s'est passé, et on poursuivra ceux qui seront juges coupables du crime de génocide ou des crimes contre l'humanité pendant la guerre et les troubles, dans l'espace de temps défini par la loi organique sur les juridictions gacaca». Nous demandons aux autorités compétentes de continuer à poursuivre aussi les crimes de guerre pour faciliter la réconciliation des Rwandais, et pour mieux combattre la culture de l'impunité.

En cette période où nous nous efforçons de manifester la valeur de la vie humaine à travers une justice qui réconcilie, nous demandons aux autorités compétentes de chercher comment abolir la peine de mort des lois qui guident notre pays. Ce serait

un enseignement de valeur pour les Rwandais, qui seraient ainsi invités à respecter toute vie humaine, en sachant que même en cas de crime, enlever la vie à quelqu'un n'est pas une correction qui le ramène à une vie digne de l'homme.

AUX PRETRES ET AUTRES CONSACRES

Soyez des modèles sûrs pour ceux qui recherchent la vérité, accueillez ceux qui viennent vers vous, donnez-leur de bons conseils en vous appuyant sur la parole de Dieu ; n'écoutez pas ceux qui veulent faire de vous des instruments de leurs intérêts, soyez plutôt de ceux qui rétablissent l'entente entre tous, pour que votre vocation soit une lumière pour tous dans l'Eglise de Dieu.

A TOUS LES RWANDAIS EN GENERAL

Un des résultats attendus des « juridictions gacaca » est de rétablir dans la vie ordinaire ceux qui viennent de passer des années en prison, soupçonnés d'avoir participé au génocide et aux massacres. Ceci aura comme conséquence que les gens vivront sur les collines avec ceux dont ils se méfiaient, à cause du mal qu'ils leur ont fait. Nous vivons donc des temps qui demandent du courage; reconnaissez qu'il n'y a pas de paix possible qui ne soit basée sur la justice, mais aussi qu'une justice qui reconstruit et réconcilie les familles va de pair avec le pardon et l'acceptation mutuelle. Que les « juridictions gacaca » produisent chez nous cet effet.

Nous vous exhortons à rechercher ce qui contribue à la réconciliation de la famille rwandaise. Si nous voulons la paix, que le coupable reconnaisse sa faute et en demande pardon; que celui qui a subi le mal n'en reste pas prisonnier et ne continue pas de considérer l'autre comme un ennemi ; de même que tu aspiras à l'indulgence et à une confiance renouvelée après l'erreur et la faute, accepte aussi que d'autres commencent une vie nouvelle après leurs fautes, et accorde-leur ton pardon.

Tous ensemble, engageons-nous à construire un pays paisible que nous allons léguer à nos enfants sans leur laisser des déchirements et des haines réciproques qui n'en finissent pas.

CONCLUSION

Frères et sœurs dans le Christ,

Notre pays est passé par des épreuves indicibles. Torturer et déshonorer les enfants de Dieu, s' adonner aux tueries et aux pillages, et à toutes sortes d'infractions, tout cela a mis à dure épreuve les relations fraternelles qui nous caractérisaient. Le génocide a été conçu et exécuté au Rwanda par ceux qui étaient des frères. La foi que nous avons toujours célébrée a été comme voilée par un brouillard, au point que des chrétiens se sont adonnés à des actes honteux. Nous avons dénoncé cette opprobre, mais elle a quand même eu lieu. Tout de même, grâce à leur foi, certains ont eu un comportement héroïque, se portant au secours de ceux qui étaient dans la détresse, jusqu' à perdre leur propre vie.

Les huit années qui viennent de s' écouler, nous les avons consacrées à ranimer la vie, et à donner une solution aux problèmes divers qui étaient des conséquences de cette catastrophe. Parmi ces problèmes, le plus important semble être celui d'une justice équitable, visant à punir le coupable et à libérer l'innocent, et enfin à réconcilier les Rwandais entre eux. C'est dans ce cadre que nous en arrivons aujourd'hui aux «juridictions gacaca ». C'est un moment d' espoir et d' appréhension comme nous l' avons expliqué. Pour nous chrétiens, c'est une occasion de ne plus tomber dans le piège du Malin, et de montrer au contraire que nous croyons vraiment au Christ. Ceci nous demande de marcher dans la vérité, même quand cela nous coûte. Le mensonge détruit, il ne construit jamais.

Nous demandons donc aux témoins, aux juges, aux autorités et à tous les Rwandais, de marcher dans la vérité, guidés par l'amour de Dieu qui n'exclut personne. Nous demandons aux coupables de se repentir, d'assumer et d' expier les peines qui leur seront attribuées, et de recouvrer l' esprit des enfants de Dieu. Nous demandons aux juges des «juridictions gacaca» de mériter la réputation de personnes intégrés qui a guide pour leur choix.

Que les chrétiens prient pour notre pays, qu'ils demandent au Dieu tout-puissant que ce temps, soit propice au retour de la bonne entente entre les Rwandais, et que nous puissions nous engager sur le chemin d'un vrai développement.

Que notre Mère la Vierge Marie nous soit proche, qu'elle offre pour nous une prière à Jésus Christ son enfant, qu'elle nous exhorte comme une mère et nous dise: «Tout ce qu'il vous dira, faites-le». (Jn2, 5)

Fait a Kigali, le 13 juin 2002

Les Evêques Catholiques du Rwanda

+ Thaddée NTIHINYURWA, Archevêque de Kigali

+ Anastase MUTABAZI, Evêque de Kabgayi

+ Augustin MISAGO, Evêque de Gikongoro

- + Frédéric RUBWEJANGA, Evêque de Kibungo
- + Servilien NZAKAMWITA, Evêque de Byumba
- + Jean Damascène BIMENYIMANA, Evêque de Cyangugu
- + Alexis HABİYAMBERE, Evêque de Nyundo
- + Philippe RUKAMBA, Evêque de Butare
- + Kizito BAHUJIMIHIGO, Evêque de Ruhengeri.